

# LE TEMPS

## «Il est indispensable d'adapter les paramètres du système»

> La vice-directrice de l'OFAS, Colette Nova, voit le besoin d'une réforme

**Le Temps: Comment jugez-vous la situation financière actuelle des caisses de pension?**

**Colette Nova:** Elle est pour le moins préoccupante. A la fin d'octobre 2011, l'Office fédéral des assurances sociales

(OFAS) estime qu'un tiers environ des institutions de prévoyance de droit privé présentent un découvert, dont le total est estimé à 17 milliards de francs. Le taux de couverture moyen de l'ensemble de ces caisses se situe autour de 100%, ce qui implique que certaines institutions affichent un fort découvert.

**– Le choc boursier de 2008, qui s'était soldé par un découvert de 21,6 milliards de francs des caisses au début de 2009, a donc laissé des traces?**

– Ce choc, soit la crise financière qui a débouché sur une crise économique, a provoqué, pour la plupart des institutions de prévoyance, la disparition des réserves

pour fluctuations de valeur. Cela dans une situation persistante d'intérêts bas, d'où la baisse des degrés de couverture. La situation est d'autant plus préoccupante que le taux de conversion minimal reste trop élevé, après le refus de l'ajustement en votation populaire en mars 2010.

**– Faudra-t-il vraiment abaisser nettement le taux de conversion qui se situera à 6,9% début 2012?**

– C'est une décision politique, mais les bases actuarielles du deuxième pilier indiquent clairement qu'il faut absolument le faire, sinon les salariés assurés

devront payer une très lourde facture. Vous savez, dans le deuxième pilier, il n'y a aucun parrain ou philanthrope de droit public qui la réglera rubis sur l'ongle.

**– Pourquoi faudra-t-il en passer par une réduction de l'objectif de rente qui est promise aux cotisants actifs du deuxième pilier, via une baisse du taux de conversion?**

– Personne ne dispose de boule de cristal, mais les faits sont têtus. Le rendement minimum des placements, de 4%, qui fut la règle durant dix-sept ans jusqu'à fin 2002, n'est plus possible aujourd'hui. Il faut que les gens regardent combien ils obtiennent aujourd'hui sur leur compte d'épargne. La tendance est à la baisse depuis la crise de 2001. Ce qui compte en réalité, c'est la valeur réelle des rentes, qui n'a pas baissé. Nous proposons cependant des mesures d'accompagnement qui permettront de compenser la réduction nominale résultant d'une baisse de ce taux et de maintenir ainsi l'objectif de rente.

**– Est-ce le seul facteur de changement?**

– Non. L'augmentation de l'espérance de vie pèse aussi sur le financement du deuxième pilier. Quant aux coûts d'administration, il y a les exigences des assurés qui désirent une couverture individualisée, avec par exemple le partage de l'épargne en cas de séparation du couple, le retrait de capital pour construire un logement, ou la possibilité de rachat d'années de prévoyance. Il faut savoir que la réglementation impose à chaque caisse la réalisation de 1800 actes et obligations.

**– Une seule caisse permettrait de réduire les coûts administratifs qui se montent à 1,8 milliard de francs par an et les frais de gestion de fortune, soit 3,9 milliards...**

– Une étude a démontré que les coûts de gestion de la fortune sont de moitié inférieurs à un placement classique privé dans une banque. Ces frais de gestion se rapportent à un volume de placement de 700 milliards de francs. Tout rassembler dans une seule caisse ferait courir un risque important à tous, en cas, par exemple, d'erreur de jugement dans certains types d'investissements.

**– Le taux minimum est abaissé à 1,5%, en 2012. Les syndicats réclament au moins 2%. Le Conseil fédéral n'est-il pas trop pessimiste?**

– Il y a toujours un peu de marchandage politique autour de ce taux. La situation des 3000 institutions de prévoyance soumises à surveillance est très différente d'une caisse à l'autre. Mais le taux de 1,5% est difficile à atteindre alors que les placements sûrs, comme les obligations de la Confédération, ne rapportent pas autant. Pour nombre de caisses, tout particulièrement celles qui ont une part élevée de rentiers comparée à celle des cotisants actifs – et qui ont de ce fait un besoin de rendement important – il est vital que ce taux ne soit pas plus élevé.

**– A vous entendre, il semble que la plupart des caisses n'auront pas le choix. Elles devront soit augmenter les cotisations, soit réduire les prestations...**

– C'est très probable. Une adaptation des paramètres, qui ont été conçus dans les années 1970 lorsqu'il y avait des rendements élevés sur les capitaux, est indispensable.



Cette question fait l'objet d'un volumineux rapport qui sera présenté et mis en audition en janvier 2012. Il devrait servir de base à de futures propositions du Conseil fédéral.

*– Comment les questions de l'âge de la retraite, des possibilités de retrait du capital, de l'investissement privé dans l'immobilier, de la solidarité entre rentiers et cotisants actifs sont-elles abordées dans ce rapport?*

– Je ne peux pas vous en dire davantage, mais l'OFAS étudie, dans ce rapport, tous les problèmes en suspens et montre les conséquences économiques et sociales des pistes qui sont décrites. Ce sera ensuite au pouvoir politique à décider quand et comment les idées retenues pourront être mises en œuvre.

**Propos recueillis par Willy Boder**

## Glossaire

**Taux technique:** il sert d'hypothèse de calcul. A combien peut être rémunéré le capital finançant le versement des rentes? Cette hypothèse dépend de l'évolution à laquelle on peut s'attendre sur les marchés. Selon les rendements attendus, le même capital donnera droit à une rente plus ou moins élevée (il faut également tenir compte de l'espérance de vie). Le taux technique n'a rien à voir avec la rémunération de l'avoir des assurés actifs, appelé «taux d'intérêt minimal».

**Taux de conversion:** c'est le facteur de transformation de l'épargne vieillesse en rente. L'avoir de vieillesse peut être comparé à un gâteau. Le taux de conversion définit la taille des parts de gâteau que nous pouvons couper chaque année. Plus le taux de conversion est bas, plus le gâteau durera longtemps.

**Taux de couverture:** on parle

d'un taux de couverture de 100% lorsqu'une caisse de pension dispose d'une fortune suffisante pour verser d'un seul coup le montant des cotisations de prévoyance à tous ses assurés. **LT**